

#### Conseil d'administration

GB.301/Inf.2 301<sup>e</sup> session

Genève, mars 2008

### **POUR INFORMATION**

# Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés <sup>1</sup>

#### Table des matières

			Page
Partie I.	Prop	ositions approuvées en mars 2008	1
Secteur de	s norme	es et des principes et droits fondamentaux au travail	1
Trav	ail des	enfants	1
	I/1.	Réunion des comités nationaux pour la prévention et l'éradication du travail des enfants et la protection des travailleurs adolescents en Amérique centrale	
		et en République dominicaine	1
Secteur de	l'emple	oi	2
Dév	elopper	ment des compétences	2
	I/2.	Deuxième réunion technique OIT/République de Corée des organisations partenaires du réseau régional de compétences en Asie	
		et dans le Pacifique	2
Secteur du	dialogi	ue social	3
Acti	vités po	our les travailleurs	3
	I/3.	Réunion des travailleurs sur la liberté d'expression, syndicale et de réunion au Moyen-Orient et en Afrique du Nord	3
Partie II.	Prop	ositions approuvées entre novembre 2007 et février 2008	4
Secteur de	s norme	es et des principes et droits fondamentaux au travail	4
Trav	ail des	enfants	4
	II/1.	du projet de lutte contre la traite des enfants et des femmes	
		dans les pays riverains du Mékong	4

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

II/2. Atelier sous-régional sur l'élimination du travail des enfants et la promot de l'emploi des jeunes dans le secteur informel en Afrique subsaharienne					
II/3.	Atelier tripartite interrégional pour l'Europe et l'Amérique du Nord sur un projet de résolution sur les statistiques du travail des enfants				
II/4.	Atelier sous-régional d'experts sur le travail des enfants des populations indigènes				
Secteur de l'emplo	pi				
Qualificatio	ns et développement				
II/5.	Atelier régional et programme d'étude OIT/SKILLS-AP/Japon sur l'apprentissage sur le lieu de travail au Japon				
Secteur de la prote	ection sociale				
Activités po	our les travailleurs				
II/6.	Atelier interrégional des travailleurs sur la sécurité sociale – le défi de l'évolution démographique et la nécessité d'une couverture universelle				
Migrations	internationales				
II/7.	Atelier OSCE/OIM/OIT sur le manuel intitulé «Establishing Labour Migration Policies in Countries of Origin and Destination» à l'intention des Etats arabes				
Secteur du dialogu	ne social				
Dialogue so	cial				
II/8.	Séminaire régional sur le dialogue social et la formation professionnelle à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Espagne				
II/9.	Atelier de formation des femmes membres des organisations d'employeurs et de travailleurs du Burundi, du Congo, de la République démocratique du Congo et du Rwanda sur la négociation collective				
Législation	du travail				
II/10.	Réunion des partenaires sociaux dans le cadre du XVII <sup>e</sup> Sommet ibéro-américain des chefs d'Etat et de gouvernement				
II/11.	Atelier sous-régional tripartite sur la législation du travail à l'intention d'une sélection de pays des Caraïbes				
II/12.	Réunion sous-régionale sur le renforcement des systèmes d'assistance juridique gratuite et l'amélioration des procédures relatives à la législation du travail en Amérique centrale et en République dominicaine				
Activités se	ctorielles				
II/13.	Séminaire régional asien sur la convention sur le travail dans la pêche				
Activités po	our les employeurs				
II/14.	Atelier interrégional sur les organisations d'employeurs et l'emploi des jeunes				
II/15.	Onzième Table ronde de l'OIT pour les organisations d'employeurs des Caraïbes				

Activités pour les travailleurs	20
II/16. Conférence interrégionale des travailleurs – Conférence de l'Université ouvrière mondiale sur les syndicats et les stratégies de développement	20
Statistiques	21
II/17. Consultation entre les partenaires sociaux et l'équipe technique des enquêtes sur la main-d'œuvre dans cinq pays des Caraïbes	21
Partie III. Informations additionnelles	22
Secteur du dialogue social	22
Administration du travail	22
III/1. Cours de formation sous-régional à la conciliation/médiation	22
Secteur des droits au travail.	22
Travail des enfants	22
III/2. Atelier tripartite régional africain sur un projet de résolution sur les statistiques du travail des enfants	
Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés	23

#### Partie I. Propositions approuvées en mars 2008

### Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail

#### Travail des enfants

I/1. Réunion des comités nationaux pour la prévention et l'éradication du travail des enfants et la protection des travailleurs adolescents en Amérique centrale et en République dominicaine

Date proposée: 6-8 mai 2008

Lieu: San José, Costa Rica

Financement: Gouvernement de l'Espagne (30 000 dollars E.-U.),

IPEC <sup>2</sup> (30 000 dollars E.-U.) et gouvernement du

Canada (15 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Costa Rica, République dominicaine, El Salvador,

Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama

Composition:

a) représentants des gouvernements: 14 (deux de chaque pays)

b) représentants des employeurs: 7

c) représentants des travailleurs: 7

Objectifs de la réunion:

 examiner les progrès accomplis par différents pays en ce qui concerne la prévention et l'éradication du travail des enfants et la protection des jeunes adolescents, dans le respect des engagements prévus par l'Agenda de l'hémisphère 2006-2015;

- ii) identifier les forces et les faiblesses des comités nationaux pour la prévention et l'éradication du travail des enfants;
- iii) partager les expériences de meilleures pratiques mises au point par les comités nationaux dans les pays participants et étudier la possibilité de les reproduire;
- iv) établir un agenda pour la future coopération horizontale entre les comités nationaux en Amérique centrale et en République dominicaine.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Programme international pour l'abolition du travail des enfants.

Observateurs: Agence espagnole de coopération internationale pour

le développement (AECID)

Agence canadienne de développement international

(ACDI)

Banque interaméricaine de développement (BID)

Normes internationales du travail

pertinentes:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; recommandation

(n° 146) sur l'âge minimum, 1973; et

recommandation (n° 190) sur les pires formes

de travail des enfants, 1999

Langue de travail: Espagnol

#### Secteur de l'emploi

#### Développement des compétences

# I/2. Deuxième réunion technique OIT/République de Corée des organisations partenaires du réseau régional de compétences en Asie et dans le Pacifique

Date proposée: 16-18 avril 2008

Lieu: Incheon, République de Corée

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (75 000 dollars E.-U.)

et gouvernement de la République de Corée

(30 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Afghanistan, Australie, Bangladesh, Brunéi

Darussalam, Cambodge, Chine, République de Corée, Fidji, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Japon, Kiribati, République démocratique populaire lao, Malaisie, Mongolie, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-

Leste, Vanuatu et Viet Nam

Composition:

a) représentants des gouvernements: 30 (un de chaque pays)

b) représentants des employeurs: 10
 c) représentants des travailleurs: 10

Objectifs de la réunion: i) passer en revue les défis liés aux compétences

et les questions prioritaires dans la région;

- ii) examiner et discuter le fonctionnement du programme SKILLS-AP et du réseau régional de compétences, y compris l'analyse du cadre actuel de la coopération pour le développement des compétences;
- iii) identifier, promouvoir et favoriser de nouvelles alliances et formes de coopération sur les questions de compétence dans la région.

Expert invité: Un expert international

Norme internationale du travail pertinente:

Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004

#### Secteur du dialogue social

#### Activités pour les travailleurs

I/3. Réunion des travailleurs sur la liberté d'expression, syndicale et de réunion au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

Date proposée: 5-7 mai 2008

Lieu: Beyrouth, Liban

Financement: HCDH <sup>3</sup> (40 000 dollars E.-U.) et budget ordinaire

de l'OIT (21 177 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Algérie, Bahreïn, Egypte, Jordanie, Liban, Maroc,

Oman, République arabe syrienne, Tunisie et Yémen

Composition:

représentants des travailleurs: 10

Objectifs de la réunion:

 i) partager des informations sur les garanties, protections et obstacles législatifs et procéduraux actuels et sur la pratique en matière de liberté d'expression, d'association et de réunion au Moyen-Orient;

ii) recenser les lacunes et les domaines donnant lieu à des problèmes dans la législation ainsi que dans les capacités gouvernementales et non gouvernementales à garantir et protéger l'exercice de ces libertés, de même que dans le rôle de la société civile dans le renforcement de l'exercice de ces droits;

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

iii) identifier les domaines de préoccupation prioritaires et proposer des points appelant une action pour renforcer la jouissance de ces droits en s'inspirant des textes pertinents des conventions de l'OIT et des récentes recommandations des organes créés par traité sur la liberté d'expression, la liberté d'association et le droit au rassemblement pacifique dans la région.

Experts invités: Deux représentants d'organisations de travailleurs

arabes, quatre représentants d'institutions

universitaires et quatre représentants d'organisations

non gouvernementales

Observateurs: Confédération syndicale internationale (CSI)

Confédération internationale des syndicats arabes

(CISA)

Normes internationales du travail

pertinentes:

Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98)

sur le droit d'organisation et de négociation

collective, 1949; et convention (n° 135) concernant

les représentants des travailleurs, 1971

Langues de travail: Anglais et arabe

### Partie II. Propositions approuvées entre novembre 2007 et février 2008

### Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail

#### Travail des enfants

II/1. Cinquième session de la Commission consultative sous-régionale (SURAC) du projet de lutte contre la traite des enfants et des femmes dans les pays riverains du Mékong

Date proposée: 28-29 novembre 2007

Lieu: Bangkok, Thaïlande

Financement: Gouvernement du Royaume-Uni

(35 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Cambodge, Chine (Yunnan), République

démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam

Composition:

a) représentants des gouvernements: 10 (deux par pays) des ministères du travail

et du bien-être social

b) représentants des employeurs: 5 (y compris un local)

c) représentants des travailleurs: 5 (y compris un local)

Objectifs de la session:

 étudier les progrès accomplis en matière de mise en œuvre du concept de proposition de projet 8 (lutter contre les pratiques de recrutement et de courtage abusives) du plan d'action sousrégional du Mékong;

 ii) rendre compte des activités nationales de promotion de migrations sans risques par l'intermédiaire des campagnes d'information de l'OIT;

iii) faire rapport sur les conclusions et les recommandations du Forum des femmes du Mékong (Hanoï, juillet 2007) et du Forum des jeunes du Mékong (Bangkok, septembre 2007);

iv) rendre compte des activités entreprises récemment par les partenaires tripartites pour promouvoir la lutte contre la traite des êtres humains et des migrations sans risques.

Experts invités: Trois experts d'institutions universitaires

Observateurs: Représentants des organismes suivants:

Projet interinstitutions des Nations Unies du Programme des Nations Unies pour le développement sur la traite des êtres humains (UNIAP-PNUD)

Save the Children (Royaume-Uni)

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Langue de travail: Anglais

#### II/2. Atelier sous-régional sur l'élimination du travail des enfants et la promotion de l'emploi des jeunes dans le secteur informel en Afrique subsaharienne

Date proposée: 12-13 décembre 2007

Lieu: Dar es-Salam, République-Unie de Tanzanie

Financement: Gouvernement du Canada (88 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Ghana, Kenya et République-Unie de Tanzanie

Composition:

a) représentants des gouvernements: 6 (un du ministère du Travail et un du ministère

de la Planification)

b) représentants des employeurs: 3

c) représentants des travailleurs: 3

Objectifs de l'atelier:

- i) partager des informations sur les réalisations des trois pays participants en matière d'élimination du travail des enfants et de promotion de l'emploi des jeunes;
- ii) proposer une politique commune pour l'élimination du travail des enfants dans le secteur informel par la formation qualifiante et l'emploi des jeunes;
- iii) étudier les possibilités d'action futures.

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; et recommandation (n° 190) sur les

pires formes de travail des enfants, 1999

Langue de travail: Anglais

#### II/3. Atelier tripartite interrégional pour l'Europe et l'Amérique du Nord sur un projet de résolution sur les statistiques du travail des enfants

Date proposée: 28-29 février 2008

Lieu: Berlin, Allemagne

Financement: Gouvernement de la Norvège (50 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Allemagne, Azerbaïdjan, Canada, Etats-Unis,

Géorgie, Norvège, Royaume-Uni et Fédération

de Russie

Composition:

a) représentants des gouvernements: 16 (un du ministère du Travail et un du bureau

national de statistique de chaque pays)

b) représentants des employeurs: 5 (y compris un local)

c) représentants des travailleurs: 5 (y compris un local)

Objectifs de l'atelier: i) obtenir des points de vue sur un projet de

résolution sur les statistiques du travail des enfants devant être soumis à la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) qui se tiendra du 24 novembre

au 5 décembre 2008;

ii) obtenir les points de vue des pays pour

les intégrer dans le projet de résolution en vue

de le soumettre à la CIST.

Observateurs: Représentants des organismes suivants:

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

(UNICEF)

Banque mondiale

Understanding Children's Work (projet conjoint

OIT-UNICEF-Banque mondiale)

Normes internationales du travail

pertinentes:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; recommandation (n° 146) sur l'âge minimum, 1973; et recommandation (n° 190) sur

les pires formes de travail des enfants, 1999

Langue de travail: Anglais

### II/4. Atelier sous-régional d'experts sur le travail des enfants des populations indigènes

Date proposée: 27-28 mars 2008

Lieu: Lima, Pérou

Financement: UNICEF <sup>4</sup> (13 500 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Bolivie, Equateur et Pérou

Composition:

a) représentants des gouvernements: 3

b) représentants des employeurs: 3

c) représentants des travailleurs: 3

<sup>4</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Objectifs de l'atelier:

- fournir les principales contributions d'un document conceptuel sur l'enfance et la pauvreté dans les populations indigènes et la place occupée par le travail des enfants dans leur culture;
- ii) établir des priorités et des stratégies de recherche permettant une meilleure compréhension du travail des enfants dans les pays de la région andine afin de déterminer ce qui peut être considéré comme un «travail autorisé» dans leur culture;
- iii) recenser les moyens de consulter les organisations indigènes pour permettre d'élaborer une stratégie et un plan d'action qui pourraient être ensuite transférés à des comités nationaux du travail des enfants.

Représentants des organismes suivants:

Centro de Estudios Jurídicos e Investigación Social (CEJIS), Bolivie

Fondo Indígena, Bolivie

Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales (FLACSO), Equateur

Consejo Consultativo de Pueblos indígenas, Equateur

Université de Deusto, Equateur

Instituto de Estudios Peruanos (IEP), Pérou

Programa de Formación de Maestros Bilingües de la Amazonía Peruana (FORMABIAP), Pérou

Trois dirigeants indigènes en provenance des pays suivants: Bolivie, Equateur et Pérou

Cinq représentants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Un représentant du Secrétariat général de la Communauté andine, Pérou

Un représentant de la Commission interinstitutions des Nations Unies (UN Inter-agency Committee, Comisión Interagencial de Interculturalidad), Pérou

Un spécialiste des questions indigènes du Pérou

Un spécialiste d'un programme indigène (AECID), Espagne

Experts invités:

Observateurs:

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; recommandation (n° 149) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975; et recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

\_

Langue de travail: Espagnol

#### Secteur de l'emploi

#### Qualifications et développement

#### II/5. Atelier régional et programme d'étude OIT/SKILLS-AP/Japon sur l'apprentissage sur le lieu de travail au Japon

Date proposée: 22-31 janvier 2008

Lieu: Chiba, Japon

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (37 000 dollars E.-U.)

et gouvernement du Japon (30 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Bangladesh, Inde, Indonésie, République

démocratique populaire lao, Mongolie et Pakistan

Composition:

a) représentants des gouvernements: 6

b) représentants des employeurs: 6

c) représentants des travailleurs: 6

Objectifs de l'atelier:

- aider les Etats Membres à mieux prendre conscience de l'importance de l'apprentissage sur le lieu de travail à l'aide de l'expérience du Japon acquise dans le contexte de diverses entreprises;
- ii) étudier les moyens par lesquels les politiques publiques japonaises ont été utilisées pour encourager les organisations à mieux utiliser les compétences de leurs salariés.

Experts invités: Un expert international et un spécialiste local

Observateurs: Banque asiatique de développement

Association des nations de l'Asie du Sud-Est

(ANASE)

Agence coréenne pour le développement des

ressources humaines (HRDK)

Agence nipponne pour la coopération internationale

Agence coréenne pour la coopération internationale

(KOICA)

Commission économique et sociale pour l'Asie

et le Pacifique (CESAP)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation,

la science et la culture (UNESCO)

Banque mondiale

Norme internationale du travail

pertinente:

Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur

des ressources humaines, 2004

Langue de travail: Anglais

#### Secteur de la protection sociale

#### Activités pour les travailleurs

II/6. Atelier interrégional des travailleurs sur la sécurité sociale – le défi de l'évolution démographique et la nécessité d'une couverture universelle

Date proposée: 1-3 avril 2008

Lieu: Turin, Italie

Financement: Gouvernement de l'Allemagne (40 000 dollars E.-U.)

et budget ordinaire de l'OIT (20 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Brésil, Chine,

République de Corée, Ghana, Inde, Nigéria, Pays-

Bas, Slovaquie et Uruguay

Composition:

représentants des travailleurs: 26

Objectif de l'atelier: Partager des connaissances et des données

d'expérience sur les réponses apportées par les syndicats face au changement démographique et à la nécessité d'étendre la couverture de sécurité

sociale.

Experts invités: Trois représentants de syndicats d'envergure

mondiale

Normes internationales du travail

et autres textes pertinents:

Conventions et recommandation sur la sécurité

sociale, et Déclaration de Philadelphie

Langues de travail: Anglais et espagnol

#### Migrations internationales

#### II/7. Atelier OSCE <sup>5</sup>/OIM <sup>6</sup>/OIT sur le manuel intitulé «Establishing Labour Migration Policies in Countries of Origin and Destination» à l'intention des Etats arabes

Date proposée: 12-14 décembre 2007

Lieu: Rabat, Maroc

Financement: OSCE (26 000 dollars E.-U.)

OIM (26 000 dollars E.-U.)

OIT (26 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël,

Italie, Jordanie, Liban, Jamahiriya arabe libyenne, Malte, Maroc, Portugal, République arabe syrienne,

Tunisie, de même que Palestine

Composition:

a) représentants des gouvernements: 30 (un du ministère du Travail et un du ministère

de l'Intérieur de chaque pays)

b) représentants des employeurs: 15

c) représentants des travailleurs: 15

Experts invités: Quatre représentants d'instituts universitaires

et internationaux, un représentant de l'Organisation

internationale des employeurs (OIE) et un représentant de la Confédération syndicale

internationale (CSI)

Objectifs de l'atelier:

i) présenter les politiques et les pratiques décrites dans le manuel intitulé Labour Migration

dans le manuel intitulé *Labour Migration Handbook* en tant qu'instrument d'action pour les praticiens des gouvernements et des

nertanoires socious:

partenaires sociaux;

ii) partager des préoccupations et des données

d'expérience;

iii) examiner la mise en œuvre des modèles pratiques

dans les pays participants;

iv) encourager le dialogue et les réseaux coopératifs

chez les pays participants et les partenaires.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Organisation internationale pour les migrations.

Observateurs: Programme des Nations Unies pour le développement

(PNUD)

Banque mondiale

Fonds de développement des Nations Unies

pour la femme

Haut Commissariat des Nations Unies pour les

réfugiés (HCR)

Organisation internationale des employeurs (OIE)

Confédération syndicale internationale (CSI)

Confédération européenne des syndicats

Confédération internationale des syndicats arabes

Normes internationales du travail pertinentes et autres textes:

Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 143) sur les

travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; de même que la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au

travail

Langues de travail: Anglais, français et arabe

#### Secteur du dialogue social

#### Dialogue social

II/8. Séminaire régional sur le dialogue social et la formation professionnelle à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Espagne

Date proposée: 3-5 décembre 2007

Lieu: Panama City, Panama

Financement: INADEH <sup>7</sup> (30 000 dollars E.-U.)

CINTERFOR 8 (40 000 dollars E.-U.)

Centre international de formation, Turin

(20 000 dollars E.-U.)

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Instituto Nacional de Formación Profesional y Capacitación para el Desarrollo Humano.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle.

Couverture géographique:

Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie,

Costa Rica, Cuba, République dominicaine,

El Salvador, Equateur, Espagne, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Sainte-Lucie, Suriname,

Trinité-et-Tobago, Uruguay et République

bolivarienne du Venezuela

Composition:

a) représentants des gouvernements:

35 (représentants nationaux d'institutions

de formation professionnelle)

b) représentants des employeurs:

10 (un de chaque pays)

c) représentants des travailleurs:

10 (un de chaque pays)

Objectifs du séminaire:

- étudier les récentes expériences du dialogue social dans les activités de formation élaborées dans cette région et dans d'autres pour analyser leurs forces et leurs faiblesses, les leçons retenues et explorer les moyens de répéter les meilleures pratiques;
- établir un forum virtuel permanent et échanger des points de vue sur le thème du dialogue social dans la formation;
- iii) réunir des contributions et des suggestions qui seront incorporées dans les plans de travail du CINTERFOR sur le dialogue social et la formation.

Observateurs:

Organisation internationale des employeurs (OIE)

Confédération latino-américaine des travailleurs

(CLAT)

Organisation régionale interaméricaine

des travailleurs (CSI-ORIT)

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981; et recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004

Langues de travail:

Anglais et espagnol

# II/9. Atelier de formation des femmes membres des organisations d'employeurs et de travailleurs du Burundi, du Congo, de la République démocratique du Congo et du Rwanda sur la négociation collective

Date proposée: 12-15 février 2008

Lieu: Brazzaville, Congo

Financement: PRODIAF <sup>9</sup> (30 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Burundi, Congo, République démocratique du Congo

et Rwanda

Composition:

a) représentants des employeurs: 12 (trois de chaque pays)
 b) représentants des travailleurs: 12 (trois de chaque pays)

Objectif de l'atelier: Renforcer les capacités des femmes exerçant

des responsabilités de négociation au sein

des organisations d'employeurs et de travailleurs.

Normes internationales du travail

pertinentes:

Convention (n° 87) sur la liberté syndicale

et la protection du droit syndical, 1948; et convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation

collective, 1949

Langue de travail: Français

#### Législation du travail

#### II/10. Réunion des partenaires sociaux dans le cadre du XVII<sup>e</sup> Sommet ibéro-américain des chefs d'Etat et de gouvernement

Date proposée: 29-30 octobre 2007

Lieu: Buenos Aires, Argentine

Financement: Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB)

(157 728 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa

Rica, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, Portugal, Uruguay

et République bolivarienne du Venezuela

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Programme régional de promotion du dialogue social en Afrique francophone.

Composition:

a) représentants des employeurs: 25b) représentants des travailleurs: 25

Experts invités: Un représentant de la Centrale latino-américaine

des travailleurs (CLAT) et un représentant de l'Organisation régionale interaméricaine des

travailleurs (CSI-ORIT)

Objectifs de la réunion:

i) examiner la situation économique et sociale

en Amérique latine;

ii) analyser les questions examinées lors du sommet et adopter des déclarations exprimant

des positions communes qui seront transmises aux chefs d'Etat et de gouvernement participant

au sommet.

Normes internationales du travail

pertinentes:

Toutes les normes internationales du travail relatives

au dialogue social

Langue de travail: Espagnol

#### II/11. Atelier sous-régional tripartite sur la législation du travail à l'intention d'une sélection de pays des Caraïbes

Date proposée: 4-7 décembre 2007

Lieu: Freeport, Bahamas

Financement: Gouvernement du Canada (55 912 dollars E.-U.)

et budget ordinaire de l'OIT (5 395 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Bahamas, Barbade, Belize, Guyana, Jamaïque,

Suriname et Trinité-et-Tobago

Composition:

a) représentants des gouvernements: 7

b) représentants des employeurs: 7

c) représentants des travailleurs: 7

Objectifs de l'atelier:

 i) passer en revue les résultats de l'étude comparative sur la législation nationale et sur les lois du travail types de la CARICOM;

 ii) développer la capacité nationale et sousrégionale de recommander une élaboration participative de la législation du travail et d'y prendre part;

iii) déterminer, dans le cadre d'un processus de consultation, les domaines où d'autres lois du travail types peuvent être nécessaires pour faire avancer le processus d'intégration régionale; iv) permettre aux participants de mieux appréhender les quatre lois du travail types de la CARICOM et les processus nationaux d'élaboration de la législation du travail afin d'analyser les problèmes liés à la législation du travail d'un point de vue comparatif et de comprendre l'importance du dialogue social dans le processus d'élaboration de la législation du travail.

Experts invités: Deux consultants sur la législation du travail

Observateurs: Un représentant gouvernemental, un représentant

des employeurs et un représentant des travailleurs

du pays hôte

Normes internationales du travail

pertinentes:

Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 150) sur

l'administration du travail, 1978; et convention

(nº 158) sur le licenciement, 1982

Langue de travail: Anglais

#### II/12. Réunion sous-régionale sur le renforcement des systèmes d'assistance juridique gratuite et l'amélioration des procédures relatives à la législation du travail en Amérique centrale et en République dominicaine

Date proposée: 20-21 mai 2008

Lieu: Guatemala City, Guatemala

Financement: Gouvernement des Etats-Unis (99 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: République dominicaine, El Salvador, Guatemala,

Honduras et Nicaragua

Composition:

a) représentants des gouvernements: 15 (trois du ministère du Travail de chaque pays)

b) représentants des employeurs: 15

c) représentants des travailleurs: 15

Objectifs de la réunion:

- i) promouvoir une meilleure compréhension du contenu et du champ d'application des modèles nationaux de bureaux offrant une assistance juridique gratuite pour les questions liées au travail, ainsi qu'une clarification des projets de réforme des procédures liées à la législation du travail;
- ii) fournir une compréhension du contenu et du champ d'application des modèles nationaux de bureaux fournissant des services d'assistance juridique gratuite pour les questions liées au travail dans les Amériques et dans l'Union européenne ainsi qu'une clarification des projets de réforme des procédures liées à la législation du travail dans les Amériques et dans l'Union européenne;
- iii) permettre aux participants d'élaborer les grandes lignes d'une proposition visant à renforcer les modèles nationaux de bureaux offrant des services d'assistance juridique gratuite pour les questions liées au travail en vue de discussions dans des ateliers nationaux et d'esquisser des propositions de réforme des procédures liées à la législation du travail.

Trois représentants d'organes juridictionnels de chaque pays et trois représentants d'institutions universitaires de chaque pays

Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 109) sur les salaires, la durée du travail à bord et les effectifs (révisée), 1958; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Espagnol

Experts invités:

Langue de travail:

Normes internationales du travail pertinentes:

#### Activités sectorielles

### II/13. Séminaire régional asien sur la convention sur le travail dans la pêche

Date proposée: 2-4 septembre 2008

Lieu: Séoul, République de Corée

Financement: Gouvernement de la République de Corée

(160 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Bangladesh, Chine, République de Corée, Inde,

Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Fédération de Russie, Sri Lanka,

Thaïlande et Viet Nam

Composition:

a) représentants des gouvernements: 13 (y compris un local)
 b) représentants des employeurs: 13 (y compris un local)

c) représentants des travailleurs: 13 (y compris un local)

Experts invités: Un représentant de la Fédération internationale

des ouvriers du transport

Un représentant de l'Organisation internationale

des employeurs

Le président de la Commission du secteur de la pêche

(96<sup>e</sup> session de la CIT, juin 2007)

Objectifs du séminaire: i) améliorer les conditions de travail des pêcheurs

en Asie;

ii) œuvrer pour une meilleure protection juridique

des pêcheurs en Asie par l'application de la convention et de la recommandation sur le travail

dans la pêche.

Observateurs: Fédération internationale des ouvriers du transport

Organisation internationale des employeurs (OIE)

Confédération syndicale internationale (CSI)

Organisation maritime internationale

Collectif international d'appui à la pêche artisanale

Association maritime chrétienne internationale

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation

et l'agriculture (FAO)

Normes internationales du travail

pertinentes:

Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007; et recommandation (n° 199) sur le travail

dans la pêche, 2007

Langue de travail: Anglais

#### Activités pour les employeurs

### II/14. Atelier interrégional sur les organisations d'employeurs et l'emploi des jeunes

Date proposée: 18-21 février 2008

Lieu: Katmandou, Népal

Financement: Gouvernement de la Norvège (90 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Arménie, Cambodge, Inde, Indonésie, Kenya, Népal,

Ouganda et Viet Nam

Composition:

représentants des employeurs: 18

Objectifs de l'atelier: i) développer la capacité technique et les

connaissances des fonctionnaires et du personnel clés appelés à mettre en œuvre le projet sur le dialogue social et l'emploi des jeunes

à l'échelon national;

 partager des informations et des données d'expérience sur la mise en œuvre du projet.

Experts invités: Un représentant de l'Organisation internationale

des employeurs (OIE) et un consultant

Normes internationales du travail

pertinentes:

Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; et convention (n° 122)

sur la politique de l'emploi, 1964

Langue de travail: Anglais

### II/15. Onzième Table ronde de l'OIT pour les organisations d'employeurs des Caraïbes

Date proposée: 15-17 avril 2008

Lieu: Grenade

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (38 833 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize,

Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-

et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago

Composition:

représentants des employeurs: 13

Objectifs de la table ronde: i) déterminer l'impact du marché et de l'économie

uniques de la CARICOM sur les organisations nationales d'employeurs et les conditions requises pour participer aux nouveaux

environnements opérationnels;

- ii) déterminer les principales questions pour lesquelles les lois et les politiques nationales devraient être élaborées en vue d'une intégration régionale en douceur;
- iii) établir des stratégies pour soutenir les efforts accomplis par les organisations nationales d'employeurs pour jouer un rôle de mobilisation dans les questions sociales et du travail leur permettant ainsi de contribuer à la législation et aux politiques nationales et d'influer sur elles et de contribuer à leurs programmes par pays de promotion du travail décent.

Experts invités: Représentants des organismes suivants:

Organisation internationale des employeurs

(OIE)

Organisations nationales des Caraïbes

Secrétariat de la Communauté des Caraïbes

Normes internationales du travail

pertinentes:

Conventions fondamentales de l'OIT <sup>10</sup>

Langue de travail: Anglais

#### Activités pour les travailleurs

#### II/16. Conférence interrégionale des travailleurs – Conférence de l'Université ouvrière mondiale sur les syndicats et les stratégies de développement

Date proposée: 28-30 avril 2008

Lieu: Campinas, Brésil

Financement: Gouvernement de l'Allemagne (10 000 dollars E.-U.)

Fondation Friedrich Ebert et Université d'Etat de

Campinas (50 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Belgique,

Brésil, Canada, Chili, Etats-Unis, France, Ghana,

Inde, Israël, Malaisie, Mexique et Pérou

Composition:

représentants des travailleurs: 60

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; et convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958.

Objectif de la conférence: Partager des connaissances et des données

d'expérience sur l'action des syndicats face à l'évolution démographique et la nécessité d'étendre la couverture de sécurité sociale.

Normes internationales du travail

pertinentes:

Conventions fondamentales de l'OIT <sup>11</sup>

Langues de travail: Anglais, espagnol et portugais

#### **Statistiques**

# II/17. Consultation entre les partenaires sociaux et l'équipe technique des enquêtes sur la main-d'œuvre dans cinq pays des Caraïbes

Date proposée: 3-5 mars 2008

Lieu: Port of Spain, Trinité-et-Tobago

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (25 290 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Bahamas, Barbade, Jamaïque, Sainte-Lucie

et Trinité-et-Tobago

Composition:

a) représentants des gouvernements: 15 (trois par pays avec responsables de différents

aspects du travail statistique)

b) représentants des employeurs: 5

c) représentants des travailleurs: 5

Objectifs de la consultation:

 mieux faire comprendre l'importance des différents types d'indicateurs du marché du travail pour l'élaboration des politiques socio-économiques;

- i) déterminer, à partir d'un échantillon d'employeurs et de travailleurs, les priorités pour lesquelles ils souhaiteraient avoir des produits tangibles;
- iii) organiser une discussion technique avec de hauts fonctionnaires gouvernementaux participant à des activités liées aux indicateurs du marché du travail pour élaborer les modalités du partage des informations et adopter des approches communes pour le recueil, l'analyse et la diffusion des données;
- iv) convenir d'un plan de travail axé sur les résultats impliquant les principaux intervenants chargés de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données.

21

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> *Ibid*.

Observateurs: Secrétariat de la Communauté des Caraïbes

(CARICOM)

Commission économique pour l'Amérique latine

et les Caraïbes (CEPALC)

Norme internationale du travail

pertinente:

Convention (nº 160) sur les statistiques du travail,

1985

Langue de travail: Anglais

#### Partie III. Informations additionnelles

#### Secteur du dialogue social

#### Administration du travail

### III/1. Cours de formation sous-régional à la conciliation/médiation <sup>12</sup>

Date précédente: Premier trimestre 2008

Nouvelle date: A déterminer

#### Secteur des droits au travail

#### Travail des enfants

### III/2. Atelier tripartite régional africain sur un projet de résolution sur les statistiques du travail des enfants <sup>13</sup>

Date précédente: 10-11 décembre 2007

Lieu antérieur: Johannesburg, Afrique du Sud

Nouvelle date: 26-27 mars 2008

Nouveau lieu: Addis-Abeba, Ethiopie

Genève, le 18 février 2008.

Document soumis pour information.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Document GB.300/Inf.2, question II/16.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Document GB.300/Inf.2, question I/2.

# Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

Date	Titre de la réunion	Lieu					
	AFRIQUE						
	2008						
26-27 mars	Atelier tripartite régional africain sur un projet de résolution sur les statistiques du travail des enfants (gouvernement des Etats-Unis)	Addis-Abeba, Ethiopie					
	ASIE ET PACIFIQUE						
	2008						
Avril	Deuxième réunion technique OIT/République de Corée des organisations partenaires du réseau régional de compétences en Asie et dans le Pacifique (budget ordinaire de l'OIT et gouvernement de la République de Corée)	Incheon, République de Corée					
2-4 septembre	Séminaire régional asien sur la convention sur le travail dans la pêche (gouvernement de la République de Corée)	Séoul, République de Corée					
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES							
	2008						
27-28 mars	Atelier sous-régional d'experts sur le travail des enfants des populations indigènes (UNICEF) 1	Lima, Pérou					
15-17 avril	Onzième Table ronde de l'OIT pour les organisations d'employeurs des Caraïbes (budget ordinaire de l'OIT)	Grenade					
6-8 mai	Réunion des comités nationaux pour la prévention et l'éradication du travail des enfants et la protection des travailleurs adolescents en Amérique centrale et en République dominicaine (gouvernement de l'Espagne et gouvernement du Canada)	San José, Costa Rica					
20-21 mai	Réunion sous-régionale sur le renforcement des systèmes d'assistance juridique gratuite et l'amélioration des procédures relatives à la législation du travail en Amérique centrale et en République dominicaine (gouvernement des Etats-Unis)	Guatemala City, Guatemala					
	ETATS ARABES						
	2008						
5-7 mai	Réunion des travailleurs sur la liberté d'expression, syndicale et de réunion au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (HCDH <sup>2</sup> et budget ordinaire de l'OIT)	Beyrouth, Liban					
	INTERRÉGIONAL						
	2008						
1-3 avril	Atelier interrégional des travailleurs sur la sécurité sociale  – le défi de l'évolution démographique et la nécessité d'une couverture universelle (gouvernement de l'Allemagne et budget ordinaire de l'OIT)	Turin, Italie					
28-30 avril	Conférence interrégionale des travailleurs – Conférence de l'Université ouvrière mondiale sur les syndicats et les stratégies de développement (gouvernement de l'Allemagne et Université d'Etat de Campinas)	Campinas, Brésil					
<sup>1</sup> Fonds des Nations	Unies pour l'enfance.						
<sup>2</sup> Haut Commissaria	t des Nations Unies aux droits de l'homme.						